

Résumé de la rencontre avec le Président de la Comcom et son vice -président en charge de la question des ordures ménagères.

Bonjour à tous,

Mardi 4 Aout 2020, Trois représentants de MORDICUS ont rencontré Mr PICHON, nouveau président de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche, avec Mr DELON, Vice président en charge de la question des ordures ménagères.

Tout d'abord il est à noter que M PICHON adopte une posture très humble face au problème, contrairement à son prédécesseur qui ne voulait rien savoir. M PICHON déclare d'emblée que ce dossier demande beaucoup d'humilité car il est très complexe. qu'il n'a pas la solution et ne prétend pas la trouver tout seul. En effet il sera indispensable de s'entourer d'experts et d'études chiffrées sur lesquels s'appuyer pour redéfinir un système de collecte. A ce jour M PICHON n'a pas de conviction vraiment affirmée sur le maintien d'une collecte en points d'apport volontaire (PAV) ou sur le retour au porte à porte.

M PICHON et M DELON ont pu nous parler des aspects techniques et tout d'abord le fait que les containers ne sont pas conformes à la commande en terme de volume. (Les bennes sont pleines à un peu plus de 700 L au lieu des 2200 L souhaités) Il s'agit donc du tiers de la contenance et cela correspond à la même capacité que lorsque nous avions des bennes à roulettes, sauf que nous n'avons plus les bennes individuelles ramassées au porte à porte donc cela a pour conséquence évidente:

-une saturation bien trop rapide des containers surtout en période estivale (même vidés la veille, les containers sont pleins le lendemain ou surlendemain)

-la nécessité d'un ramassage plus fréquent par l'entreprise Plancher (et donc une facturation qui explose)

Il y a donc un litige entre la ComCom et "Biloba environnement" constructeur des containers. A ce sujet et par respect de la procédure, M PICHON ne pourra pas nous en dire plus.

Nous demandons pourquoi la Comcom n'a pas fait le choix immédiat d'un moratoire plutôt que de continuer à acheter ces bennes non conformes, et d'équiper en septembre 2020 les 3 communes du "Grand site" (Labastide de Virac, Orgnac l'Aven et Vagnas) M PICHON répond qu'elles ont déjà été commandées et payées du temps de l'ancien exécutif, mais qu'à ce jour, il est évidemment hors de question d'en commander d'autres au moins pendant toute la durée du contentieux.

Sur l'aspect du tri et du mode de ramassage, M PICHON déplore que cette transition n'ait pas mieux été accompagnée. En effet lorsqu'on doit quitter un service tel que le porte à porte pour les PAV, cela doit nécessairement passer par une communication avec les habitants, et celle ci n'a pas eu lieu ou insuffisamment.

Sur la facturation M PICHON dit que ce système coûte beaucoup moins cher, preuve en est que la Comcom a récupéré beaucoup moins d'argent avec la redevance qu'elle n'en percevait du temps de la TEOM.

MORDICUS rappelle au président que beaucoup d'habitants n'ont jamais récupéré leur carte et n'ont donc pas été facturés, tandis que d'autres, détenteurs de la carte, ont refusé de payer ou ont attendu les relances, sans parler des campings qui se sont soustraits à ce mode de règlement (ce à quoi M PICHON répond que les campings n'étaient déjà pas inclus

précédemment dans le financement de la collecte des déchets) Nous nous permettons de dire que le calcul ne doit pas être fait sur la base des paiements effectués car cela tronque les chiffres, et cela ne permettra pas d'avoir une vision du coût réel de ce système de collecte, ni de le mettre en comparaison avec d'autres systèmes. M PICHON en bon mathématicien, en conviendra.

Nous reprenons le débat sur la Taxe (TEOM) et la redevance incitative (REOM) et constatons que dans les 2 cas, ces modes de paiement peuvent être injustes. Il y a donc un compromis ou une 3eme voie à explorer mais ce n'est pas sur le temps de ce rendez-vous que nous définirons laquelle.

Nous abordons la question des personnes dépendantes et M DELON évoque les dispositions souhaitées et mises en place pour les personnes en plus grande difficulté, sur sa commune notamment. M PICHON ajoute que certaines personnes dépendantes ne veulent pas être aidées dans ce domaine. Il précise que la réflexion, là encore, doit être au niveau communautaire et non pas à l'échelon communal, dans le souci d'égalité de traitement des usagers d'un service, sur le même territoire.

Vis à vis des incivilités, M PICHON et M DELON font le distinguo entre:

- les sacs de déchets ménagers posés en dehors des bennes mais pour lesquelles il est difficile de verbaliser surtout si les bennes sont insuffisantes en nombre ou en volume, sachant qu'il faut un agent assermenté pour constater l'infraction

- Les encombrants et dépôts sauvages: Constat est fait qu'ils sont moins nombreux qu'autrefois. Nous imputerons cela non pas au changement de système de collecte, mais à une plus grande amplitude horaire des déchetteries de RUOMS et de VALLON, depuis qu'elles sont ouvertes les samedi après-midi.

Sur la communication, M PICHON reste prudent à juste titre, car il est difficile de communiquer tant qu'un certain nombre de points ne sont pas réglés (en particulier les aspects techniques évoqués plus haut) Communiquer pourrait être contre-productif si des annonces sont faites et qu'il faille y revenir.

Plutôt que de communication, nous parlons alors de méthodologie et M PICHON soutient la création d'un comité consultatif. Celui-ci avait d'ailleurs été initié par son prédécesseur pour qu'il y ait un élu "délégué" ou "représentant" dans chaque conseil municipal, à ce sujet.

MORDICUS réaffirme son souhait d'être présent dans cette instance, M PICHON ne sait pas pour l'instant quelle forme cela va prendre mais il redit sa volonté de travailler en meilleure concertation avec les habitants.

Enfin MORDICUS a une nouvelle fois signifié son total désaccord avec l'AFAE . Cette association a adressé à ses adhérents domiciliés sur la ComCom, une demande de payer avant le 20/08/2020 des frais d'avocat et d'huissier pour un montant de 30 €, ainsi qu'une lettre de mission et convention d'honoraire, entre l'avocate et Mr ...ou Mme.....(procédure individuelle comme nous l'avons toujours dit et non collective). A la lecture de ces documents, nous avons été très choqué par des erreurs et des approximations qui n'ont pas lieu d'être dans une procédure judiciaire. Nous faisons savoir à M PICHON et M DELON qu'il est de notre responsabilité d'alerter nos concitoyens de cette imposture.

En conclusion, nous avons constaté une réelle volonté de dialogue entre le nouveau président de la communauté de communes, son vice président en charge du dossier, et

notre association MORDICUS. Cependant, le chantier reste vaste et ambitieux. Nous sommes encore loin des objectifs que nous nous sommes fixés, ceux exprimés dans notre Manifeste. C'est grâce à vos adhésions que MORDICUS aura la possibilité d'être entendu, Merci pour votre soutien !